De la viande halal vendue comme non-halal

23/09/2009 à 16h21



La pratique se veut discrète , mais une grande partie des viandes sortant des abattoirs français sont conformes aux «préceptes religieux» et vendues sans mention spécifique.**
Une enquête menée par les directions départementales des services vétérinaires de Basse et Haute-Normandie conclut qu'une part significative de bêtes abattues selon un rituel religieux entre dans le circuit classique de commercialisation, sans mention particulière. Cette proportion varie de 0 à 60% selon les abattoirs pour la production halal et celle-ci est même supérieure à 70% pour la production kascher (destinée aux consommateurs juifs).
L'OABA a mené en 2006 et 2007 une enquête auprès de 225 établissements. Les résultats détonnent : 28% des bovins, 43% des veaux et 62% des ovins et caprins ont été occis selon un rite religieux. Des proportions bien supérieures aux consommations des juifs et musulmans, preuve que ces produits sont réinjectés dans les étals classiques de la grande distribution. **Lire la suite**

****La règlementation européenne** impose l'étourdissement de l'animal avant son abattage. Elle autorise des **dérogations** pour obéir aux rites juifs et musulmans. **Pour lecteurs avertis**

[images extrêmement dures] : chaine d'abattoir "hallal". Reportage diffusé par l'association L214, réalisé en caméra cachée. Vidéo – le dossier

> ***Reportage (9 minutes) sur le racket communautaire des produits casher et hallal au Québec.***
> *"Vous ne vous en rendez pas compte, mais tous les jours vous achetez des produits casher. C'est un micro-marché de 35.000 personnes, et pourtant, 75% des produits d'épicerie sont casher. Les entreprises refusent de communiquer le cout des certifications.* ***Mais c'est toujours le consommateur qui paye en bout de course****. La certification hallal suit le même chemin…"*
> *[googlevideo]http://video.google.fr/videoplay?docid=4527324672127195 41[/googlevideo]*